



SOCIETE HIPPIQUE FRANCAISE

Note Financière 2019

EPREUVES JEUNES CHEVAUX ET PONEYS

Epreuves régionales et inter-régionales

Créée le 14 février 2019

Modifiée le 18 avril 2019

1 GENERALITES

1.1. Champ d'application de la présente note et généralités

La présente note comporte l'ensemble des éléments financiers des épreuves d'élevage applicables pour l'année 2019. Ces éléments financiers ne sont que des compléments ou rectificatifs du Règlement des Epreuves d'Elevage publié sur le site www.shf.eu. Tous les montants de la présente note financière sont Toutes Taxes Comprises (TTC).

Le montant de l'adhésion à la SHF pour une année civile est de 50 €.

Les dotations détaillées dans la présente note financière concernent les primes allouées aux chevaux et poneys autorisés à concourir dans les épreuves SHF.

Le montant des primes allouées aux finales pourront faire l'objet d'ajustement en fonction de la somme globale versée sur les concours régionaux et interrégionaux.

1.2. Forfait, engagement terrain, rattrapage et changement d'épreuves ou de cheval / poney

1.2.1. Forfait

Les conditions de validité d'un forfait sont celles énumérées au Règlement général des compétitions de la SHF (art. 23.2.3).

1.2.2. Engagement terrain et rattrapage des épreuves SHF-Vidéo

Les conditions d'engagement terrain et de rattrapage pour les épreuves SHF-Vidéo sont celles énumérées au Règlement général des épreuves d'élevage de la SHF (art. 23.2.2).

Les pénalités d'engagement terrain et de rattrapage pour les épreuves SHF-Vidéo sont les suivantes :

Epreuves	Montant
CSO Cycle Classique Formation	Montant de l'engagement + 10 €
CSO Cycle Classique Qualification	Montant de l'engagement + 20 €
CSO Cycle Libre	
CCE, DRESSAGE, HUNTER, ENDURANCE, ATTELAGE, Jeunes poneys	

1.2.3. Changement d'épreuves ou de cheval/poney pour les épreuves

Les conditions de changement d'épreuve ou de cheval/ poney sont celles énumérées au Règlement général des épreuves d'élevage de la SHF (art. 23.2.2).

En Cycle Classique et Cycle Libre, dans le cas d'un changement d'épreuve vers un niveau inférieur, ces changements d'épreuve ou de cheval/poney sont sans pénalité.

En Cycle Classique Formation et Qualification, dans le cas d'un changement d'épreuve vers un niveau supérieur, les conditions financières sont les suivantes :

- Engagement initial remboursé
- Cycle Classique Formation : Engagement de l'épreuve supérieure débité + une pénalité de 10€
- Cycle Classique Qualification **et Cycle Libre** : Engagement de l'épreuve supérieure débité + une pénalité de 20€

1.2.4. Rattrapage d'engagement

Les conditions de rattrapage sont celles énumérées au Règlement général des épreuves d'élevage de la SHF (art. 23.2.2). Elles sont applicables uniquement sur les CIR de CSO, les CIR de Dressage et de CCE et les Finales Nationales.

Les rattrapages d'engagements sur les épreuves de CIR sont du montant de l'engagement majoré de 20€.

Ces pénalités sont plafonnées à 100 €.

1.3. Primes et surprimes

Chaque épreuve bénéficie d'une dotation propre répartie de manière non discriminatoire entre les chevaux qui y participent. Les épreuves régionales de Cycle Classique de Concours Complet, Dressage donnent lieu à l'allocation de surprimes selon les modalités définies ci-après.

Dans ce cas et afin d'éviter toute discrimination entre catégories de chevaux pour le calcul des gains qualitatifs aux finales nationales, des gains théoriques sont calculés pour les chevaux ne bénéficiant pas de la prime ou de la surprime. Ils correspondent aux dotations qu'auraient reçues les chevaux bénéficiant de la prime et de la surprime.

6. ENDURANCE

6.1 Engagements

En euros		Epreuves régionales	Epreuves interrégionales
4 ans	20 km	35	45
5 ans	20 km	30	
	40 km	45	50
6 ans	20 km	30	
	40 km	30	
	60 km	50	
	80 km VI	70	80
	90 km VI		
	90 km VL		

6.2 Dotations

Des dotations seront versées au 50% premiers partants pour toutes les épreuves de 5 ans et 6 ans et aux 100% classés pour les 4 ans. Si le nombre de chevaux recevant la dotation n'est pas un nombre entier, alors il sera arrondi à l'unité supérieure.

6.2.1 Epreuves régionales

Valeur des primes par cheval classé, en euros		Epreuves régionales	Epreuves interrégionales
4 ans	20 km	70	180
5 ans	20 km	60	
	40 km	90	200
6 ans	20 km	60	
	40 km	60	
	60 km	100	
	80 km VI	140	320

6.2.2 Test de modèle et allures - interrégionales 4 ans

A l'issue du test de modèle et allures des épreuves interrégionales de 4 ans, une dotation est allouée aux jeunes chevaux classés :

Mention	En euros
1 ^{ère} prime ≥ 16	100
2 ^{ème} prime ≥ 14 et < 16	60
3 ^{ème} prime ≥ 12 et < 14	40

6.3 Part organisateur perçue sur les engagements et aide aux organisateurs

Le montant de la ristourne organisateur d'un concours d'endurance sera de 30 Euros par engagement. (hors épreuves de présentation 4 ans). Une aide additionnelle de 900 euros est versée aux organisateurs d'épreuves régionales ou interrégionales sous réserve qu'ils organisent une journée dédiée aux jeunes chevaux (sans épreuve fédérale). La décision d'attribution ou de refus d'attribution de cette aide ne peut faire l'objet d'aucun recours. Pour une journée non dédiée aux jeunes chevaux, aucune aide organisateur ne sera versée (exceptée pour la Corse).

Un délai de 10 jours ouvrés maximum est fixé pour la mise en paiement de cette part organisateur délégué sur les engagements.